

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/37

29 avril 1996

(96-1598)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>TRINITE-ET-TOBAGO</u>
Nom de l'organisme à activité normative: Trinidad and Tobago Bureau of Standards (Institut de normalisation de Trinité-et-Tobago)
Adresse de l'organisme à activité normative: P.O. Box 467 Port of Spain Trinité - Antilles
Téléphone: (809) 662-8827 Téléfax: (809) 663-4335 Télex:
Courrier électronique:
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Etablissement et publication des normes nationales, certification de produits et de systèmes qualité, accréditation de laboratoires, essais et formation de travailleurs de l'industrie
Date: 25 mars 1996